

POLITIQUE DE DURABILITÉ DE FCDE

I

Introduction

p. 2

1. Contexte
2. Le parcours de durabilité de FCDE

II

Stratégie ESG

p. 3

1. Ambition ESG
2. Cadre ESG

III

Gouvernance ESG d'entreprise

p. 5

1. Rôles et responsabilités ESG
2. Revues trimestrielles ESG
3. Comité ESG
4. Séminaire ESG

IV

Évaluation de la durabilité et transformation dans le processus d'investissement et pendant la période de détention

p. 7

1. Vue d'ensemble
2. Évaluation de la durabilité pendant le processus d'investissement
3. Suivi de la transformation durable pendant la période de détention

V

Empreinte carbone & changement climatique

p. 12

VI

Risques de durabilité & politique de rémunération

p. 13

VII

Diversité

p. 13

1. L'engagement de FCDE pour la diversité
2. Actions des sociétés du portefeuille en faveur de la diversité

Engagés pour réussir



INTRODUCTION

CONTEXTE

FCDE est un fonds de capital-investissement français qui accompagne le développement et la transformation de PME et d'entreprises de taille intermédiaire (ETI) à fort potentiel de croissance. Investisseur responsable, FCDE apporte du capital humain et financier aux équipes de management pour une amélioration opérationnelle durable et une création de valeur stratégique à long terme. FCDE a soutenu plus de 30 projets entrepreneuriaux pour leur permettre de passer un cap en mettant en place des stratégies de transformation et de conduite du changement.

LE PARCOURS DE DURABILITÉ DE FCDE

La durabilité est un axe majeur pour FCDE et constitue une composante importante de sa stratégie d'investisseur depuis 2015. FCDE a mis en place un cadre ESG ambitieux et structuré, reposant sur une approche globale à chaque étape du processus d'investissement. FCDE et les sociétés du portefeuille partagent un engagement commun envers l'ESG, ainsi qu'une démarche d'amélioration continue au service de la création de valeur durable. Au cœur de la stratégie de durabilité de FCDE se trouve la volonté de concentrer les efforts sur des améliorations ESG ciblées, adaptées au modèle économique de chaque société du portefeuille.

En tant qu'actionnaire majoritaire, FCDE a conscience du rôle central qu'elle doit jouer dans la transformation durable des entreprises. Ainsi, FCDE a choisi en 2025 d'accélérer sur cette dimension et a renforcé sa politique ESG, afin de réaffirmer son engagement, clarifier son positionnement et renforcer l'accompagnement durable apporté à ses sociétés du portefeuille.



STRATÉGIE ESG

AMBITION ESG

L'ambition ESG de FCDE est alignée sur sa thèse d'investissement :

« Accompagner la transformation durable pour assurer la résilience et la valeur des entreprises sur le long terme »

Cette ambition s'appuie sur **trois convictions ESG clés** concernant les sociétés du portefeuille :

- L'engagement de la direction et des équipes en faveur de la transformation durable
- La capacité à saisir les opportunités ESG pour asseoir une position de leader parmi ses pairs
- L'alignement de la stratégie globale des entreprises avec leur stratégie ESG

Ces convictions se traduisent par **9 objectifs ESG** au niveau du portefeuille :

PILOTAGE DE L'ESG	ENVIRONNEMENT	SOCIAL	GOVERNANCE & ÉTHIQUE
➤ ❶ Réalisation d'une analyse de matérialité ESG au cours de l'année suivant l'acquisition ➤ ❷ Définition d'une stratégie et feuille de route ESG pertinentes dans les 2 ans suivant l'acquisition	➤ ❸ Calcul de leur empreinte carbone pour les scopes 1, 2 et 3 ➤ ❹ Identification des opportunités liées à l'économie circulaire	➤ ❺ Promotion d'une politique favorisant la fidélisation des ressources humaines ➤ ❻ Déploiement de mécanismes de partage de la valeur au sein des entreprises	➤ ❼ Alignement des dispositifs de rémunération des dirigeants sur les objectifs ESG ➤ ❽ Déploiement d'une politique d'achats responsables pertinente, répondant aux principaux enjeux ESG de leur secteur ➤ ❾ Mise en œuvre et publication d'un Code de conduite et d'éthique

CADRE ESG

Conformément au SFDR, la présente Politique de durabilité vise à démontrer comment les politiques de FCDE intègrent les risques de durabilité tout au long de son cycle de vie d'investissement :

- Dans son processus de décision d'investissement,
- Dans ses politiques de diligence raisonnable relatives aux PAI,
- Tout au long de la période d'investissement durant laquelle FCDE accompagne la transformation durable de ses entreprises

La présente **Politique de durabilité** couvre l'ensemble des activités d'investissement de FCDE. Elle garantit le respect des exigences prévues aux articles 3, 4 et 5 du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (le « SFDR »).

Le SFDR repose sur le principe de double matérialité et identifie deux principaux types de risques :

- **Risques de durabilité** : un événement ou une condition environnementale, sociale ou de gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement
- **Principales Incidences Négatives (PAI)**: les PAI des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité, définies comme les questions environnementales, sociales et de personnel, le respect des droits de l'homme, ainsi que la lutte contre la corruption et les faits de corruption.



FCDE prend en compte l'impact de ses décisions d'investissement sur les facteurs ESG
ET l'impact des facteurs ESG sur la valeur de ses investissements

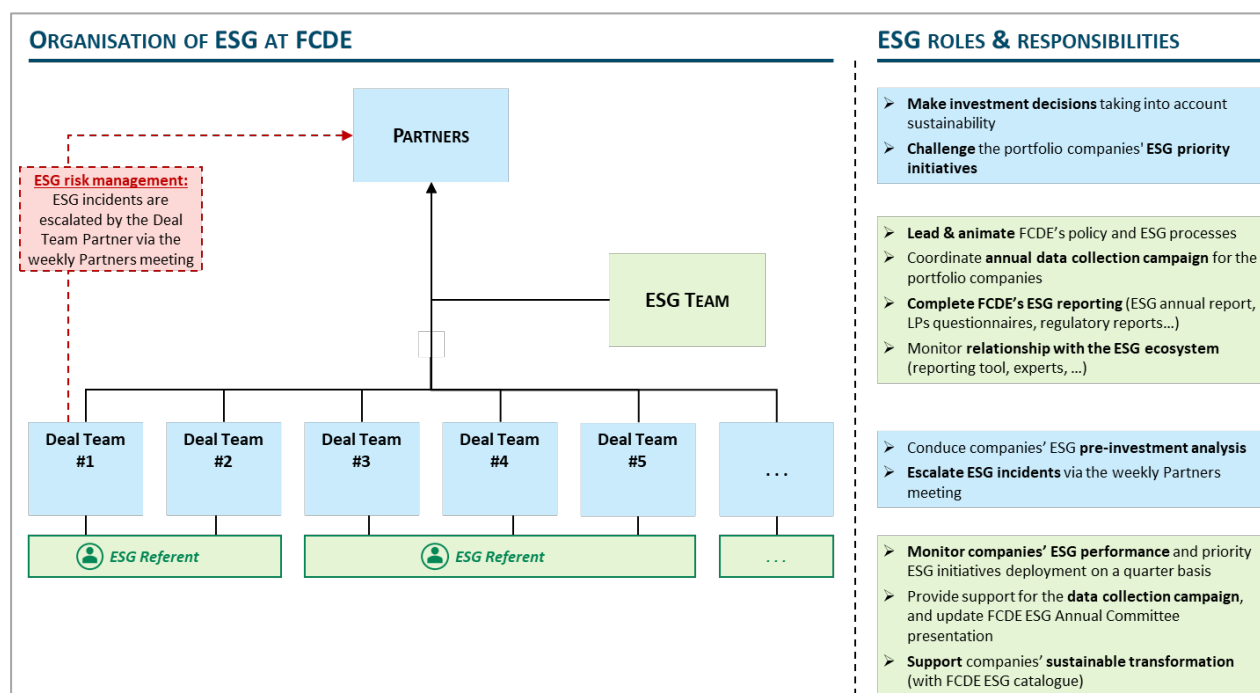


GOUVERNANCE ESG D'ENTREPRISE

RÔLES ET RESPONSABILITÉS ESG

La politique et l'approche ESG de FCDE sont pilotées à 3 niveaux par :

- L'**équipe ESG** au niveau de la société de gestion, chargée de coordonner la démarche de durabilité interne, y compris la gestion des risques de durabilité et des PAI des investissements, ainsi que de garantir l'amélioration continue de FCDE et sa conformité réglementaire ;
- Les **référents ESG** au sein des équipes d'investissement (Deal Teams), chargés de suivre la performance ESG des sociétés du portefeuille et de les accompagner au quotidien dans leur transformation durable ;
- L'ensemble des **membres des équipes d'investissement**, y compris les Partners, chargés de challenger les initiatives ESG prioritaires des sociétés du portefeuille et de faire remonter les incidents ESG le cas échéant.



L'équipe ESG est composée de trois Partners.

Les référents ESG sont désignés parmi les middle-managers de FCDE.

REVUES TRIMESTRIELLES ESG

FCDE a mis en place des revues trimestrielles avec chaque société du portefeuille, afin de faire le point sur les initiatives ESG prioritaires en cours et les stratégies de transformation durable. Ces revues sont animées par les référents ESG avec leurs sociétés du portefeuille respectives, et portent notamment sur :

- Le suivi des **indicateurs clés (KPI) ESG** propres au secteur et au contexte de l'entreprise
- Le pilotage du **déploiement des initiatives ESG clés**
- Les échanges sur **les principaux enjeux et opportunités ESG** et les tendances sectorielles

À l'issue de ces revues, une réunion interne est organisée entre les référents ESG de FCDE et l'équipe ESG, afin de partager l'état d'avancement des initiatives en cours, les bonnes pratiques et les éventuels obstacles à surmonter.

COMITÉ ESG

FCDE a mis en place un **Comité ESG annuel** réunissant l'ensemble des équipes de FCDE, animé par l'équipe ESG et un cabinet de conseil ESG désigné par FCDE.

Le Comité ESG a pour objectif de partager avec l'ensemble des équipes d'investissement les principales réalisations ESG des sociétés du portefeuille, et de coordonner les avancées sur les enjeux de durabilité au sein de ces sociétés. Pour chaque société du portefeuille, le référent ESG présente au Comité :

- La performance et la maturité durables de l'entreprise, y compris l'analyse des risques de durabilité et des PAI des investissements sur les facteurs de durabilité
- Les actions menées au cours de l'année écoulée et les initiatives prioritaires pour l'année à venir, en matière de création de valeur durable pour l'entreprise
- Les indicateurs (KPI) à suivre afin de améliorer cette performance et limiter les risques de durabilité

Le Comité ESG formule des recommandations à mettre en œuvre et à suivre par les équipes d'investissement en lien avec les sociétés du portefeuille.

SÉMINAIRE ESG

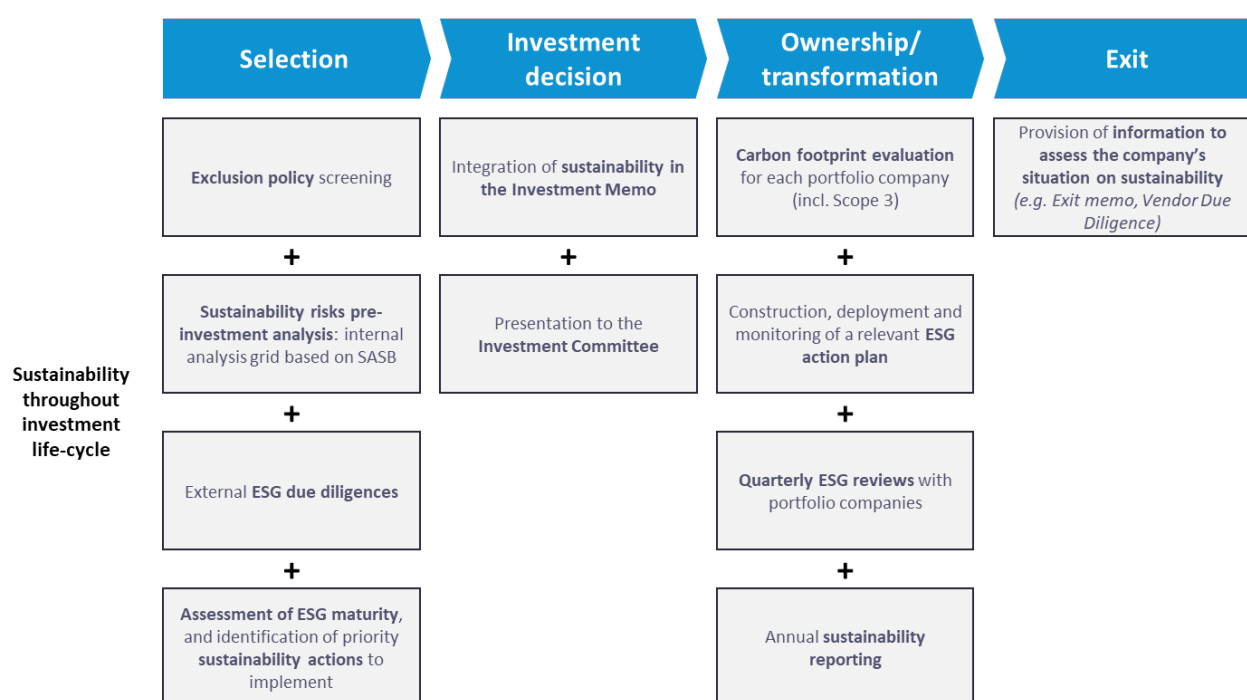
Chaque année, un cabinet de conseil ESG désigné par FCDE anime une formation sur la durabilité à laquelle participe l'ensemble de l'équipe FCDE. Ce séminaire permet notamment de partager les résultats de la campagne annuelle de reporting de durabilité menée auprès des sociétés du portefeuille, ainsi que les conclusions du Comité ESG. Cette formation constitue également un espace d'échange sur les bonnes pratiques de durabilité à venir, susceptibles de générer des améliorations en matière d'ESG et de durabilité.



ÉVALUATION DE LA DURABILITÉ ET TRANSFORMATION, TOUT AU LONG DU PROCESSUS D'INVESTISSEMENT ET DE LA PÉRIODE DE DÉTENTION

VUE D'ENSEMBLE

L'intégration de l'ESG et des risques de durabilité dans le processus d'investissement de FCDE remonte à 2015. FCDE identifie, analyse et suit les risques de durabilité ainsi que l'évaluation de la maturité des investissements à chaque étape du cycle de vie de l'investissement, tout en adaptant son approche à chaque investissement afin de garantir une stratégie ESG adaptée et efficace.



Intégration de la durabilité tout au long du cycle de vie d'investissement de FCDE

ÉVALUATION DE LA DURABILITÉ PENDANT LE PROCESSUS D'INVESTISSEMENT

La durabilité est intégrée au processus de sélection et à la décision d'investissement de FCDE à travers des étapes clés :

- Une politique d'exclusion sectorielle
- Une analyse ESG pré-investissement des entreprises, et des due diligences ESG complètes permettant d'identifier les éventuels enjeux ESG
- Une évaluation initiale de la maturité ESG des entreprises, et l'identification des initiatives de durabilité prioritaires
- L'intégration de la durabilité dans le memorandum d'investissement, et la présentation au Comité d'investissement des risques, opportunités et enjeux ESG associés à l'investissement envisagé

RESTRICTIONS D'INVESTISSEMENT / POLITIQUE D'EXCLUSION :

FCDE exclut certains secteurs d'investissement pour des raisons éthiques et n'investit pas dans des entreprises situées dans des pays non coopératifs au regard de la lutte contre la corruption et le financement du terrorisme.

Il est interdit aux Fonds d'investir, directement ou indirectement, dans des entreprises :

- Dont l'activité consiste principalement en la production, la vente, le stockage ou la fourniture de services liés aux armes à feu, et en particulier aux armes à sous-munitions, bombes à sous-munitions, mines terrestres et mines antipersonnel
- Dont l'activité consiste en, ou est liée de quelque manière que ce soit à, la prostitution
- Dont l'activité consiste à fabriquer des produits du tabac finis (seuil d'application : chiffre d'affaires supérieur à cinq pour cent (5 %) du chiffre d'affaires total de l'entreprise concernée)
- Dont l'activité principale consiste en, ou dont la majeure partie des revenus provient de, la production, l'exploitation, la vente et/ou la distribution de tabac
- Impliquées dans la production, la vente ou le stockage d'armes chimiques, biologiques ou à l'uranium appauvri
- Enfreignant, de manière répétée et grave, un ou plusieurs des dix principes du Pacte mondial (Global Compact), sans mesure corrective crédible
- Qui sont des développeurs de charbon (c'est-à-dire des entreprises développant actuellement ou prévoyant de développer de nouvelles capacités de charbon thermique tout au long de la chaîne de valeur – extraction, production, distribution et infrastructures de transport)
- Dont une part significative de l'activité consiste en, ou dont une part significative des revenus provient de, l'extraction, l'exploitation, la vente et/ou la distribution de charbon thermique ou métallurgique

ANALYSE INTERNE DE DURABILITÉ PRÉ-INVESTISSEMENT

Dans le cadre du processus pré-investissement, FCDE réalise systématiquement une analyse interne de durabilité afin d'examiner les risques, opportunités et PAI de chaque société cible au regard des facteurs de durabilité.

Cette analyse s'appuie sur le référentiel international SASB et vise à **identifier les signaux d'alerte ESG potentiels** en amont du Comité d'investissement, et à identifier les sujets ESG critiques devant faire l'objet d'un examen approfondi lors de la due diligence ESG externe menée (cf. **Grille 1 : « Grille d'analyse pré-investissement »**).

Pre-investment ESG analysis grid			
Company name: NAME		Final recommendation: ☒ Go with ESG DD ☐ No Go	
SASB Sectors: • Sector 1 • Sector 2		Rationales, and topics to be audited during ESG DD: • Rationales for the decision	
The sectors do not belong to FCDE sector exclusion policy ☒			
High impacts and material dimensions for the sector (based on SASB Matrix):			
Environment	Social	Human Capital	Business model & Innovation
GHG emissions	Human rights & community relation	Labour Practices	Product Design & Development
Air Quality	Customer Privacy	Employee Health & Safety	Business Resilience
Energy Management	Data Security	Employee Engagement, Diversity & Inclusion	Supply Chain Management
Water Management	Access & Affordability		Business Sourcing & Efficiency
Waste Management	Product Quality & Safety		Environmental Impacts of Climate Change
Ecological Impact	Customer welfare		Critical Incident Risk Management
	Selling Practices & Product Labelling		Systemic Risk Management
Main issues on material dimensions, and associated mitigation			
Material SASB dimensions	Sub-topics relevant for the company	Company mitigation plan	Review
Dimension 1	Sub-topic	• Initiatives	☒
Dimension 2	Sub-topic	• Initiatives	☐
Dimension 3	Sub-topic 1		☐
	Sub-topic 2		☐
Controversies involving the company and affecting its sectors:			
Controversies	Date	Result / Court order	
Controversy 1	Date	• Comments	
Controversy 2	Date	• Comments	
Preliminary screening for Corruption:			
Exposure to risk (FAFT...)	Activities in country	Identified sanctions (OFAC, OFSI, GAFI, ONU...)	Details of the sanction (Subject of the sanction – company, managers, shareholders – and description)
Country 1:	• Activities	Sanction 1:	• Description of the sanction
Country 2:	• Activities	Sanction 2:	• Description of the sanction

SASB link: <https://sasb.fr/fr/standards/materiality/index.html>

Legend: ☒ Aligned ☐ To be investigated ☐ Compliance to be audited

FCDE – ESG Annual Committee 2023

Grille d'analyse ESG pré-investissement FCDE - basée sur le référentiel international SASB

DUE DILIGENCE EXTERNE DE DURABILITÉ PRÉ-INVESTISSEMENT

Dans le cadre du processus pré-investissement, FCDE mandate systématiquement une due diligence externe de durabilité afin d'évaluer les risques, opportunités et PAI de chaque société cible au regard des facteurs de durabilité.

COMITÉ D'INVESTISSEMENT

Les résultats de l'analyse pré-investissement sont présentés dans le memorandum d'investissement et discutés avec les membres du Comité d'investissement. Ces échanges permettent d'identifier les actions de durabilité clés à mettre en œuvre afin de gérer les risques, opportunités et PAI des investissements sur les facteurs de durabilité.

SUIVI DE LA TRANSFORMATION DURABLE PENDANT LA PÉRIODE DE DÉTENTION

L'analyse ESG pré-investissement de FCDE alimente ses **grilles de maturité ESG**, qui sont complétées au moment de l'investissement, puis mises à jour chaque année avec le référent ESG de chaque société du portefeuille.

ÉVALUATION DE LA MATURITÉ ESG ET SUIVI DES INITIATIVES PRIORITAIRES

FCDE évalue la maturité ESG des sociétés du portefeuille sur la base de deux grilles d'analyse dédiées :

- **Grille 2: «Grille d'évaluation de la maturité ESG »** : vue d'ensemble de la maturité ESG globale de l'entreprise, avec des comparaisons historiques, permettant une évaluation standardisée de la maturité ESG à l'échelle du portefeuille
- **Grille 3 : « Grille des dimensions clés ESG »** : vue d'ensemble des dimensions ESG matérielles clés à suivre par la société du portefeuille pour l'année à venir ; et définition des initiatives ESG clés, constituant la base de la feuille de route ESG de la société du portefeuille.

Grâce à cette analyse, FCDE évalue la maturité des sociétés du portefeuille sur des dimensions ESG transversales ainsi que sur des enjeux E, S et G spécifiques (éthique des affaires, énergie, carbone, biodiversité, turnover, absentéisme, conditions de travail, diversité, etc.). Les risques de durabilité et les PAI sont identifiés, notamment lorsqu'un écart significatif existe entre le niveau d'enjeu et le niveau de maturité.

Ces grilles ont pour objectifs de :

- Standardiser l'évaluation de la maturité ESG entre les entreprises
- Guider l'élaboration d'une feuille de route et d'un plan d'action ESG avec la direction des sociétés du portefeuille, en se concentrant sur les initiatives ESG prioritaires et en traitant les principaux risques et opportunités ESG de l'entreprise
- Suivre l'évolution de la maturité ESG des entreprises, depuis l'année d'investissement

Grille 2 - Grille d'évaluation de la maturité ESG FCDE

ESG MATURITY ASSESSMENT GRID: TRANSVERSE					Company: COMPANY NAME Update: DD/MM/YYYY
Materiality level		Performance		Key accomplishments and status	Priority initiatives for 2025
		Entry year (20xx)	Current year & trend		
ESG STRATEGY, GOVERNANCE, & REPORTING	DEFINITION OF ESG STRATEGY & GOVERNANCE	ESG strategy	→		Template
		ESG governance	↗		
		ESG regulatory compliance	→		
	ESG IMPLEMENTATION	Target & roadmap	↘		
		Monitoring	↗		
		Change management	→		
		Reporting	↗		
		PUBLICATION OF ESG REPORTING & BALING	Rating	→	
Materiality level			Performance past year trend		
Critical dimension not addressed		Key dimension to be strengthened		In line with standards	Performance past year trend
Areas for improvement				Performance status (company identified)	Improving
					Stable
					Deteriorating

Annual Committee 2025

CAMPAGNE ANNUELLE DE REPORTING DE DURABILITÉ POST-INVESTISSEMENT

Afin d'encourager les sociétés du portefeuille à progresser en matière de durabilité et à prendre en compte les risques de durabilité et les PAI, FCDE mène une campagne annuelle de reporting de durabilité. Cette collecte complète de données quantitatives et qualitatives (KPI) permet à FCDE de mesurer les progrès réalisés et d'analyser les performances de durabilité des sociétés du portefeuille.



EMPREINTE CARBONE & CHANGEMENT CLIMATIQUE

Chaque année, FCDE collecte un certain nombre d'indicateurs de durabilité sélectionnés sur le portefeuille, qui synthétisent les données clés de durabilité et les axes d'amélioration. Ces données sont discutées avec chaque entreprise afin de créer une dynamique collaborative visant à améliorer leurs pratiques.

Dans le cadre de cette campagne annuelle de reporting de durabilité, FCDE réalise un bilan carbone complet des émissions de GES produites par les sociétés du portefeuille, selon la classification du GHG Protocol Corporate Standard :

- Scope 1 – émissions directes de GES provenant de sources détenues ou contrôlées
- Scope 2 – émissions indirectes de GES liées à la production de l'énergie achetée
- Scope 3 – émissions indirectes non comprises dans le Scope 2, qui se produisent dans la chaîne de valeur de l'entreprise déclarante, incluant les émissions en amont et en aval.

FCDE réalise également régulièrement un bilan carbone de la société de gestion, incluant les émissions du Scope 3.



RISQUES DE DURABILITÉ LIÉS À LA POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION

La politique de rémunération de FCDE a pour objectif d'aligner la rémunération du personnel sur une gestion saine des risques. Elle est conforme aux normes AIFM ainsi qu'aux standards en vigueur en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes (à savoir l'égalité salariale entre les femmes et les hommes, le renforcement de la transparence et l'alignement de la rémunération pour des postes et compétences équivalents). La rémunération variable est attribuée sur la base de critères qualitatifs et quantitatifs, dans le but, notamment, d'éviter une prise de risque à court terme. FCDE intègre des critères de durabilité dans l'attribution de 20 % de la rémunération variable de l'ensemble du personnel.



DIVERSITÉ

L'ENGAGEMENT DE FCDE POUR LA DIVERSITÉ

FCDE accorde une importance particulière à la diversité, à l'égalité et à l'inclusion sur le lieu de travail, avec pour objectif d'atteindre un équilibre des genres et des cultures au sein de ses équipes. FCDE est convaincue que des équipes aux compétences et parcours complémentaires sont essentielles à la réussite et à l'exécution de sa stratégie. FCDE a poursuivi ses actions pour garantir la diversité au sein de ses collaborateurs, positionnant ainsi la société pour bénéficier d'un vivier de talents élargi. Parmi les mesures prises à ce jour figurent la définition d'objectifs de recrutement clairs et des formations à la diversité pour les collaborateurs. Cela inclut la signature de la Charte de la Parité en Private Equity (France Invest), visant à promouvoir la parité entre les femmes et les hommes parmi les acteurs français du capital-investissement et les entreprises qu'ils accompagnent.

La politique de recrutement de FCDE en matière de diversité s'articule autour des objectifs suivants :

- Augmenter la part des femmes ayant une responsabilité dans les décisions du comité d'investissement à 25 % en 2030 et 30 % d'ici 2035, et se doter des outils nécessaires pour atteindre cet objectif
- Fixer un objectif de 40 % de femmes au sein de l'équipe d'investissement d'ici 2030
- Garantir des pratiques de recrutement et d'évaluation non discriminatoires
- Favoriser la flexibilité et l'organisation du temps de travail pour l'ensemble des collaborateurs, et mettre en œuvre des politiques favorables à la vie de famille
- Lutter contre les stéréotypes de genre et le sexisme ordinaire
- Mettre en place des indicateurs de suivi et les communiquer chaque année à France Invest

ACTIONS DES SOCIÉTÉS DU PORTEFEUILLE EN FAVEUR DE LA DIVERSITÉ

FCDE a adopté une démarche active visant à améliorer la parité au niveau des sociétés du portefeuille. À titre d'exemple, les sociétés du portefeuille sont tenues de communiquer chaque année leur index de l'égalité professionnelle, tel que défini par la loi Pénicaud.

Cela comprend également le suivi de certaines mesures au sein du deal flow, par étape de réalisation :

- Nature de l'équipe de direction opérationnelle / du comité de direction (président, directeur général, directeur général délégué, autres membres du comité de direction) : 100 % masculine, 100 % féminine ou mixte
- Pour les équipes mixtes : nombre d'hommes et de femmes au sein de l'équipe de direction opérationnelle / du comité de direction (président, directeur général, directeur général délégué, autres membres du comité de direction)

Au niveau de chaque société du portefeuille, FCDE suit :

- Le nombre de salariés en fin d'exercice, et le nombre de femmes
- Le nombre de membres de l'équipe de direction opérationnelle / du comité de direction et le nombre de femmes
- Le nombre de membres du conseil d'administration ou de surveillance et le nombre de femmes